

Conseil Communal
Séance du 26 juin 2017

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président;
NOTET P., MARS G., GROGNA J. et REYTER R., Echevins;
ARNOULD F., COLLARD D., PIGEON E., PAUL C., LHOAS V.,
SONNET M., CONRARD C., BURNON A., HENKINET F., MOUTON B.,
LEYDER O. et DEREMIENS V., Conseillers;
LAMOLINE P., Présidente du CPAS (voix consultative) ;
GIERENS Bernard, Directeur général

La séance est ouverte.

CPAS

1. Approbation des modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°s 1 du CPAS.

Présentation : Pascale Lamoline, Présidente du CPAS

Modification budgétaire ordinaire n° 1 :

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	841.176,45	841.176,45	
Augmentation	160.010,66	94.631,17	65.379,49
Diminution	90.751,36	25.371,87	- 65.379,49
Résultat	910.435,75	910.435,75	

Modification budgétaire extraordinaire n° 1 :

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	13.550,00	13.550,00	-
Augmentation	4.500,00	4.500,00	
Diminution			
Résultat	18.050,00	18.050,00	

Le Conseil communal approuve ces modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 1.

Finances

2. Approbation des comptes 2016 des Fabriques d'Eglises de Chenogne et Rosières.

Le Conseil Communal approuve les comptes ci-dessous, ceux-ci se présentent comme suit :

Exercice	Paroisse	Recettes	Dépenses	Excédent/ Déficit	Intervention communale à l'ordinaire
2016	Chenogne	16.157,87 €	5.920,99 €	Excédent de 10.236,88 €	7.750,32 €
2016	Rosières	24.685,74 €	10.429,09 €	Excédent de 14.256,65 €	0,00 €

3. Promemploi : avenant à la convention – modification des statuts : approbation.

Le Conseil communal approuve l'avenant ayant pour objet de fixer les nouvelles modalités (modification de la part variable à partir du 1^{er} mai 2017) de participation de la Commune de Vaux-sur-Sûre au service de garde d'enfants malades à domicile, de veille d'enfants hospitalisés, de garde d'enfants en situation de handicap à domicile et hors domicile et de remplacement de personnel en milieu d'accueil « Accueil Assistance » de l'ASBL Promemploi, soit une part fixe inchangée par rapport à ce qui a été convenu dans la convention initiale et calculée en fonction du nombre d'enfants de 0 à 12 ans domiciliés sur le territoire communal et une part variable de 10,00 euros par prestation en faveur de familles ou de 20,00 euros par prestation en faveur de milieux d'accueil, opérateurs d'accueil temps libre et cantines scolaires multipliées par le nombre de prestations réalisées sur son territoire au bénéfice de familles, de milieux d'accueil d'opérateurs d'accueil temps libre et cantines scolaires.

Travaux

4. Construction d'un hall sportif (2^{ème} phase) – Terrain synthétique et vestiaires : approbation des conditions du marché.

Présentation par le bureau d'étude AW de Marche

Le Conseil communal approuve le projet de construction d'un hall sportif – 2^{ème} phase, au lieu-dit « Poteau de Morhet », jouxtant le hall accueillant actuellement les cours de gymnastique des écoles communales ainsi que diverses activités sportives (tennis de table, judo, ...) en deux lots :

- soit le lot 1 : Extension d'un bâtiment existant par la construction de vestiaires associés à un terrain de football et l'aménagement des abords pour un montant estimatif de 822.565,36 euros en adjudication ouverte,
- soit le lot 2 : Réalisation d'un terrain synthétique et d'un terrain de beach-volley pour un montant estimatif de 885.408,49 euros en appel d'offre ouvert.

La phase III à savoir le hall des sports, il sera présenté dans les prochains mois après concertation avec les différents utilisateurs potentiels.

5. Projet de contenu du rapport d'incidences environnementales sur les projets de modification des Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) – Consultation : avis.

Conformément aux règles en la matière, le Conseil communal donne son avis favorable sur le projet de contenu du rapport d'incidences environnementales (RIE) sur les projets de modification des Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH), portant sur la présentation du projet et l'articulation avec d'autres plans et programmes, les caractéristiques des modifications de PASH proposées dans le projet de modification, les caractéristiques environnementales des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par le projet de modification de PASH, les incidences du projet de modification de PASH, l'évaluation et la sélection des modifications reprises dans le projet, les mesures de suivi des PASH et le résumé non technique.

Rien de particulier en ce qui concerne notre commune au niveau de ces changements.

Patrimoine

6. Projet d'acte de cession et d'échange entre les sociétés Yvan Paque et Aldi de Villeroux et la Commune de Vaux-sur-Sûre : approbation.

Le Conseil communal approuve le projet d'acte de cession et d'échange entre les sociétés Yvan Paque et ALDI de Villeroux et la Commune de Vaux-sur-Sûre en vue de pouvoir disposer d'un nouveau chemin public en lieu et place de celui actuellement existant et utilisé devant chez Yvan Paque.

Accord de l'urbanisme sur cette modification de voirie publique sans aucun impact sur les finances communales : on cède 8 a 31 et on récupère 18 a 57.

7. Lotissement communal à Chenogne : attribution du prix de vente des lots.

La Commune ayant reçu dernièrement le permis d'urbanisation (lotissement) communal à Chenogne, il convient d'arrêter les prix de vente des lots, soit :

Lot n°	Superficie (m²)	Estimation
1	1051	53.000,00
2	928	44.500,00
3	877	41.000,00
4	1147	54.500,00
5	1002	47.500,00
6	1073	53.500,00
7	868	41.000,00
8	492	22.500,00
9	530	24.500,00
10	1096	60.000,00
11	669	31.500,00
12	829	39.500,00
13	782	37.000,00
14	930	44.000,00
15	1258	66.000,00
16	870	41.500,00
17	681	32.000,00

auxquels les frais d'acte de base, les frais d'acte d'achat, les frais de bornage et autres frais divers seront ajoutés.

Il s'agit comme pour Lescheret d'une vente à prix coûtant où le coût total fixe à 732.833,79 € est simplement répercuté au niveau du prix de vente des terrains (moyenne de 49 € du m²).

Intercommunales

8. Convocation à l'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier du 30 juin 2017 : approbation de l'ordre du jour.

Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 01/02/2017.
2. Présentation du rapport d'activités 2016.
3. Présentation des comptes 2016.
4. Rapport du Commissaire réviseur.
5. Décharge au réviseur.
6. Décharge aux administrateurs.
7. Divers.

HUIS CLOS

La séance est levée.